

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 63 (1925)
Heft: 27

Artikel: Lo regent quegnu ao pridzo
Autor: D., Emile
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-219625>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

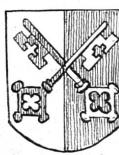
PARAÎSSANT LE SAMEDI



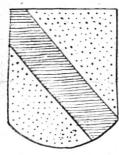
ARMOIRIES COMMUNALES



Donneloye a repris en 1920 l'écusson des seigneurs de Donneloye qui gouvernaient cette localité au XII^e siècle : c'est un écu dont le tiers supérieur est d'or et les deux tiers inférieurs noir ; la ligne de démarcation de ces deux couleurs est en dents de scie (*enié*, en terme héraldique).



LUINS, au district de Rolle, a un écusson partagé verticalement en deux parties blanche et rouge, sur ce champ deux clefs en sautoir dont les couleurs sont rouges sur le blanc et blanches sur le rouge. Le champ de l'écu est celui de Payerne; parce que l'église dépendait du prieuré de cette localité et les clefs rappellent que St-Pierre était patron de cette église.



BOURNENS, au district de Cossonay, a un écu d'or traversé obliquement de haut en bas et de gauche à droite par une bande bleue. Ce sont les armes simplifiées des Charrière qui furent seigneurs de cette localité de 1589 à 1731.



SAINT-SULPICE au district de Morges a pris les armoiries de Lausanne, blanc en haut et rouge en bas, sur le champ ainsi formé se détache une église noire formée d'un clocher avec abside et de deux ailes latérales, cette construction rappelle ce qui reste du prieuré de l'église de St-Sulpice et qui donne un cachet si pittoresque à cette jolie localité du bord du Léman. Les couleurs de Lausanne ont été choisies parce que lors de la conquête bernoise le prieuré de Saint-Sulpice qui était aux mains d'Aymon de Gingins, abbé de Bommont lui fut laissé parce que très dévoué et très sympathique aux Bernois, à la mort d'Aymon survenue en 1537 ; le prieuré fut cédé par les Bernois à la ville de Lausanne qui en tira parti en l'amodiant.



VULLIERENS a des armoiries un peu bizarres et chargées; ce sont les armes de ses premiers seigneurs, les sires de Duin. Elles consistent en un champ rouge sur la partie supérieure duquel figurent trois tours blanches réunies, celle du milieu est verticale, les tours latérales sont obliques, penchées en dehors. Sur la partie inférieure de l'écu deux poissons posés obliquement, comme les branches de la lettre V, les têtes en haut.

SAUBRAZ. — Le *Conteur* a déjà présenté un dessin et une description des armes de cette commune sans en donner l'interprétation que nous avons trouvée dans le bel ouvrage de M.M. F. Th. Dubois et Cornaz. Les couleurs rouge et jaune sont celles de la seigneurie d'Aubonne et la Grue est un rappel des armes des comtes de Gruyère qui posséderent Saubraz en 1400.

Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
l'Agence de publicité : Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.
Réclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

ENTRE NOUS, VOISINE

SALUT Voisine ! — Bonne pipe, Voisin ! Vous voici encore bien affairé à cette heure ! Ne prendriez-vous point par hasard la vessie de la lune pour la lanterne du soleil ? Il y a beau longtemps que le jardin dort avec son ver-luisant pour veilleuse et que les poules ont la tête sous l'aile. Là, cessez de « tournailler ». Ne ferait-il pas bon prendre le frais sur le banc du seuil en parlant de ce qui se passe dans le monde.

La pensée aussi a ses droits et c'est quand le corps se repose qu'elle peut à son aise se formuler. Le Bon-Dieu qui pendant six jours durant travailla à créer le monde et ne se reposa que le septième, avait des forces toutes neuves et d'autre sorte que les pauvres nôtres. Si le Créateur de nos belles vignes eût été comme vous et moi de faible chair, soyez sûre, ma bonne, qu'il se fût octroyé cette heure de repos que je réclame à la fin de la journée.

Encore ceci, plus que cela ! Tant et si bien que l'heure du lourd sommeil sonne à l'horloge de la salle sans qu'on ait même eu le loisir de se regarder en face.

Alors l'intimité du ménage, voisine, qu'en faites-vous ? Comment se connaître bien sans jamais se parler au calme ? comment préparer l'avenir si l'on ne met en réserve un peu de pâture pour l'esprit. Il ne suffit pas d'amasser pour être heureux, encore faut-il amasser bien, c'est-à-dire un peu de tout : quelques billets en portefeuille, c'est entendu, mais aussi de bonnes amitiés, de belles lectures, de quoi distraire les veillées quand on ne pourra plus s'agiter sans trêve de la cave au grenier.

Allons, c'est dit Voisine, cédez aux jeunes un brin de votre autorité et donnez congé au « tracassin ». Il n'est plus besoin, Voisine, d'aller voir dehors ce qui se passe. Voici, avec votre bière fraîche, la paix chez vous, la paix du soir qui est la meilleure, parce que le souci de la journée s'y endort déjà et que le cœur, cependant, y veille encore, gonfle de vie secrète comme la grappe à l'ombre de sa feuille.

L'Effeuilleuse.



LO REGENT QUEGNU AO PRIDZO

ON décadno, ci farceu dè Marc à Louis, no z'a parlà dâi pridzo dè djonna et dè cliau pucheté tâtre ài premiau qu'on medivze ci dzo. Cè m'a rebailhi sovenince d'oquière, que m'a z'au zu raconta lo vilhio Metzi dè la Gola, qu'avai adi quaquière gouguenettè po fère rire.

Quand iro mousse, que no desái, dein noutron veladzo, n'ava po régent on crâno gaillâ, qu'avai nom Trevougne et qu'irè on tot bon po dégroumelhi le boutibou. Pu, peindè lo tzaute, fallâ-te allâ ào bou, fère dâi coumechon, aubin mena la tschivra, ne no refusavè jamé condzi. Po lè feliettè,

la mîma tzouse : se la mère devessâi eimpata, cola la buia, allâ ào martzi, n'avant qu'à averti Monsu Trevougne. Assebin, lè fennè l'amâvante bin ef, coumè lo fo dè cououna irè de coûte lo collidzo, lâi porfâvant adi on puchè quarta dè gâteau, que sâi ài pomme, ào bin seimpliamè à l'oulhio et ài z'ugnons.

Ein ci tè, lè régent ne pouâvant pas tant quartetta, n'avant que 700 franc, et portant ein hivè devessant fère encora l'écoûla la veilhia, pu tzanta ào pridzo et mimamè lière totè lè demein-dzè, tandi que lo mondo s'amenavê, câ on n'avâi pa, coumè ora, dè cliau quienuierne qu'on lâu dit dâi z'harmonioume.

Dan, Monsu Quegnu devessâi lière, et l'étai prau molési, câ, dein cliau vilhie bibliè, lè s'irant coumè lè f, mâ noutron régent ein avâi tellamè l'habitude que fasâi cè à la mécanique, tot ein guagnè lo mondo qu'eintravè. Se bin qu'on iadzo, l'ein è arreva d'onna drôla. L'avai pra den la Génese, iô lè raconta qu'apri avâi fè Adam, lo bon Diu s'étai de : n'è pas bon que l'homino sâi solet : ie sara traou benirhaou : ne fara rè que de sublia et dè tzanta ein travaille, pu dè dijui ao jass, la veilhia, per tsi Fremelle ; me faut lâi balh' onna tzermalare, po lâi gâtâ on pou la via. — Et l'avâi fabrequa Eve, qu'ein a binstou zu fé dâi simnè, coumè vo séde, quand sè aquouquelhia avoué la serpè à senaillie.

Ci l'histoire sè trovayè au bas d'onna padze que finessâi dinse : « Tu auras donc Eve pour compagne ». A ci momè, vaïque Trevougne que viré dou folhiets et que continuè pè cliau mot : « et tu l'enduiras ». L'è ci passâdzo iô lo bon Diu recoumèd à Noé, dè bin cimbardoufa se n'ardze d'pedze per dédè et per défrou ! ...

Po lo chant, ci bravo Trevougne n'irè pas fô, ie*pioudzivè adi dein le chaumo, principalamè ào cantique dè Simelon, qu'on bramâvè à totè lè coumenion et que coumeincè dinse : « Laisse-moi désormais, Seigneur, aller en paix... »

Portant, on coup, à pâ ci zinque, lè z'autro avoint encora prau éta, se bin que lo menistre qu'amavè son régent lâi fâ amicalamè, ein salhié dâou pridzo :

— Eh ! bien, mon ami, ça n'a pas mal été votre chant, aujourd'hui.

— Oui, oui, que lâi répond Trevougne, mais il faut avouer que j'ai encore rudement cochonné ce « Laisse-moi désormais ». *Emile D.*

LA ROUTE

EH bien quoi, la route ?

— Elle est à tout le monde !

— Ah ! laquelle tu nous chantes-là ! C'est une vérité du vieux papa La Palisse !

— En es-tu bien sûr ! voyons un peu !

Quand une automobile passe à une allure exagérée, qu'elle nous frôle comme une trombe, nous faisant frissonner ainsi que la feuille au moment de tomber sous les coups du vent, qu'elle risque de nous rompre le cou, briser les reins, casser les jambes, bosseler la tête ; qu'elle affole nos attelages, et nous, de brandir dans son sillage de fumée et de poussière, un poing vengeur mais impuissant, à qui donc est-elle la route ?

Lorsque tu fais une course en automobile avec ton ami Maurice, à une gentille allure de pères de famille en ballade, et qu'au devant de votre voiture un char de bois, traîné par deux chevaux